

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

21 DECEMBRE 2017

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Révision des attributions
de compensation 2017**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 22 décembre 2017
par voie d'affichages
~~notifié le~~
transmis en sous-préfecture
le 22 décembre 2017
et qu'il est donc exécutoire.

Le 22 décembre 2017

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

L'an deux mille dix sept, le 21 décembre à 21 heures, le
Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment
convoqué par Monsieur le Maire le 14 décembre deux mille
dix sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses
séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud PERICARD,
Maire.

Etaient présents :

Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame
BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER,
Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Madame
PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Madame TEA, Monsieur
JOLY, Madame CLECH, Monsieur PRIOUX, Monsieur
PETROVIC, Madame ADAM, Monsieur COMBALAT,
Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur
MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE,
Madame LIBESKIND, Monsieur LEGUAY, Madame
VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame
ANDRE, Monsieur HAÏAT, Madame OLIVIN, Monsieur
COUTANT, Madame CERIGHELLI*, Monsieur LAZARD,
Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur
CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame SILLY,
Monsieur ROUXEL

*Départ de Madame CERIGHELLI après le dossier 17 I 17

Avaient donné procuration :

Madame AGUINET à Madame HABERT-DUPUIS
Madame NASRI à Monsieur JOUSSE
Madame MEUNIER à Madame ADAM
Madame DUMONT à Madame GOMMIER
Madame ROULY à Monsieur AUDURIER

Secrétaire de séance :

Madame LIBESKIND

Accusé de réception en préfecture
078-217805514-20171221-17-I-20-DE
Date de télétransmission : 22/12/2017
Date de réception préfecture : 22/12/2017

N° DE DOSSIER : 17 I 20

OBJET : REVISION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2017

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Par délibération en date du 8 décembre 2016, la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine (CASGBS) a adopté le montant des attributions de compensation provisoires 2017 des Communes membres de l'Intercommunalité. Pour Saint-Germain-en-Laye, le montant voté s'élevait à 15 501 000 €.

Après ajustement du périmètre de la compétence « gestion des déchets ménagers et assimilés » la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine a exclu du champ de sa compétence certains marchés de nettoyage de la voirie transférés par la Ville en 2016 lors de la fusion.

Aussi depuis le 1^{er} janvier 2017, la Ville de Saint-Germain-en-Laye a repris à sa charge des dépenses relatives à ces marchés dont le montant avait impactés son attribution de compensation provisoire 2017. Ce retour de charge est évalué à 323 980 €.

Par ailleurs dans le rapport de la CLECT du 20 septembre 2017, approuvé par les communes membres de la CASGBS, figure des nouveaux transferts concernant les compétences tourisme et développement économique, qui impactent le montant des attributions de compensation de certaines communes. La Ville a adopté ce rapport lors du conseil municipal du 16 novembre 2017.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la révision libre des attributions de compensation 2017 à verser aux communes adoptée par le Conseil communautaire le 7 décembre 2017 d'un montant total de 97 892 501 €, selon les modalités suivantes :

Communes membres de la CASGBS	Attribution de compensation 2017 provisoire votée le 8/12/2016	Evaluation des charges présentée dans le rapport CLECT	Révision libre/Dérogatoire	Attribution de compensation 2017 définitive
Aigremont	258 970 €			258 970 €
Bezons	15 838 057 €			15 838 057 €
Carrières-sur-Seine	3 995 210 €	-15 333 €		3 979 877 €
Chambourcy	5 702 532 €			5 702 532 €
Chatou	5 482 356 €	-15 333 €		5 467 023 €
Croissy-sur-Seine	2 126 224 €	-15 333 €		2 110 891 €
Etang-la-Ville	1 055 340 €			1 055 340 €
Fourqueux	1 303 421 €			1 303 421 €
Houilles	3 584 051 €			3 584 051 €
Louveciennes	5 233 013 €	-15 333 €		5 217 680 €
Maisons-Lafitte	7 056 700 €			7 056 700 €
Mareil-Marly	786 296 €			786 296 €
Marly-le-Roi	7 354 522 €	-27 000 €		7 327 522 €
Mesnil-le-Roi	1 295 706 €			1 295 706 €
Montesson	3 192 283 €			3 192 283 €
Le Pecq	5 694 331 €	-15 333 €		5 678 998 €
Port-Marly	2 121 984 €	-15 333 €		2 106 651 €
Saint-Germain-en-Laye	15 501 000 €		323 980 €	15 824 980 €
Sartrouville	8 272 129 €			8 272 129 €
Le Vésinet	1 833 394 €			1 833 394 €
TOTAL	97 687 519 €	-118 998 €	323 980 €	97 892 501 €

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

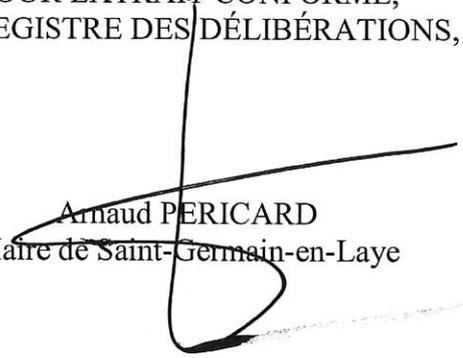
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame SILLY,
Monsieur ROUXEL votant contre,

APPROUVE la révision libre des attributions de compensation 2017 à verser aux communes adoptée par le Conseil communautaire le 7 décembre 2017 d'un montant total de 97 892 501 € selon les modalités susmentionnées.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PERICARD
Maire de Saint-Germain-en-Laye